



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2014
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 23 juin 2014**



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 23 JUIN 2014

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2014

La séance du **LUNDI 23 JUIN 2014** est ouverte à **11 H 10**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BRUNNER Gauthier, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël et HABLOT Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. COLIN Philippe, BOLMONT Jean-Paul, MANGIN René et HARMAND Alde**, à l'exception de **Mme MAYEUX Sophie et M. MERSCH Pierre**, excusés.

RAPPORT N° 4 - CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE EN MEURTHE ET MOSELLE

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- considérant que ces actions respectent dans leur ensemble les lieux et thématiques attendus en Meurthe-et-Moselle pour ce Centenaire,
- considérant que cette programmation permet de garder en mémoire l'ensemble des soldats qui sont tombés en Meurthe-et-Moselle, et d'amorcer l'hommage collectif qui leur est dû,
- rappelant ses engagement et vœux en faveur des Fusillés pour l'exemple,
- prend acte de la programmation du Centenaire de la Grande Guerre en Meurthe-et-Moselle.

---ooOoo---

La séance est levée à 12h40.

La prochaine séance aura lieu le **LUNDI 23 JUIN 2014** à 16H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 23 JUIN 2014

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2014

La séance du **LUNDI 23 JUIN 2014** est ouverte à **16 H 00**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BRUNNER Gauthier, HABLLOT Stéphane, HARMAND Alde et TRITZ Olivier**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. COLIN Philippe, MANGIN René, GUERARD Noël et DE CARLI Serge**, à l'exception de **M. LOCTIN Jean et Mme MAYEUX Sophie**, excusés

Cette séance est consacrée à un débat sur le projet de réforme territoriale porté par le Gouvernement. *(L'intégrité du débat est retranscrite dans la sténotypie de la séance)*

La séance est levée à 17H45.

La prochaine séance aura lieu le **LUNDI 26 JUIN 2014** à 9H30.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 23 JUIN 2014

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2014

La séance du **JEUDI 26 JUIN 2014** est ouverte à **09 H 50**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane et HARMAND Alde**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. BISTON Yvon, SAINT-DENIS Marc, BOLMONT Jean-Paul, COLIN Philippe, LAURENCY Jean-Pierre, JACQUIN Olivier, MANGIN René et Mme PILOT Michèle**.

RAPPORT N° 5 - MUSIQUE VIVANTE EN INSTITUTIONS

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de créer le service public administratif de « Musique Vivante en Institutions »,
- approuve son mode de gestion en régie directe, ainsi que les règles d'organisation générale et de fonctionnement de ce service public,
- adopte le règlement de service y afférent annexé au rapport,
- approuve les tarifs de ce service public et leurs règles de modulation figurant dans le règlement annexé au rapport,
- précise que le service public administratif fonctionnera pour l'année 2014 sur les crédits inscrits au programme 332, opération O003,
- décide, afin de mettre en œuvre le dispositif, de créer deux postes équivalents temps plein dans son tableau des effectifs, afin d'y affecter les musiciens durant leurs contrats d'interventions, conformément au rapport préparé à cette même session par la direction des ressources humaines,
- et délègue à la prochaine commission permanente :
 - l'adoption du modèle de la convention qui sera établie entre le conseil général et les établissements bénéficiaires du service public "Musique Vivante en Institutions",
 - l'actualisation du règlement du service public administratif, et notamment le coût prix en charge par les établissements partenaires,
 - l'établissement, chaque année, de la liste des établissements qui bénéficieront du dispositif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - PARTENARIAT ENTRE POLE EMPLOI ET LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'approuver le rapport relatif au partenariat entre Pôle emploi et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle,

* d'autoriser son président, à signer, au nom du département, la convention complémentaire entre Pôle emploi et le Département de Meurthe-et-Moselle d'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels,

* et d'autoriser son président, à signer, au nom du département, la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 - CONVENTION DE GESTION RSA ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE LORRAINE

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :

● d'approuver la convention de gestion RSA à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Mutualité Sociale Agricole Lorraine,

● et d'autoriser son président à la signer, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 14 - AVENANT N°1 AU PROGRAMME
DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) PLURINANNUEL 2011-2013**

M. CORZANI, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 au programme départemental d'insertion pluriannuel 2011-2013, portant reconduction et actualisation pour la période 2014/2015,
- et mandate son président pour engager toutes les démarches à sa mise en oeuvre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE
NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY :
CONVENTION TRIENNALE**

Mme CREUSOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Ecole nationale d'architecture de Nancy,
- autorise son président à la signer, au nom du département,
- et donne délégation à sa commission permanente pour approuver et autoriser son président à signer tout avenant éventuel à cette convention et accorder les crédits correspondants.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 32 - SOLIDARITE POUR TOUS ET PAR TOUS -
CONSOLIDER LE DEVELOPPEMENT SOCIAL EN MEURTHE-ET-
MOSELLE**

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 32 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte les dispositions indiquées dans le rapport.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

**RAPPORT N° 33 - ACTUALISATION DU REGLEMENT
DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS)**

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 33 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide d'actualiser le règlement départemental d'aide sociale en apportant les modifications concernant :

- l'aide à l'environnement (ou aide ménagère) attribuée dans le cadre de la prestation de compensation du handicap,
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement suite à l'évolution du cadre réglementaire,
- l'article relatif à l'accueil familial, la composition de la commission consultative de retrait d'agrément ayant été modifiée suite au décret n° 2011-716 du 22 juin 2011
- l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées au niveau des ressources à prendre en compte. Des précisions ont aussi à être apportées sur les charges déductibles,
- l'aide ménagère légale, en portant le délai de prise à charge à deux ans au lieu d'un,
- et divers tarifs cités dans le règlement qu'il convenait de mettre à jour.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - AVIS DU DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE SUR L'ACTUALISATION DU PRIAC 2012-2016

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 34 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des propositions contenues dans le rapport,
- et décide qu'elles constituent l'avis du département de Meurthe et Moselle sur l'actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'Autonomie 2012/2016 qui lui a été soumis par l'Agence régionale de santé de Lorraine le 19 mai 2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - REGLEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Mme OLIVIER, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 35 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve :
- le nouveau règlement du FSL,
- la convention de gestion du FSL à passer entre le Centre d'Amélioration du Logement et le département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - AVIS SUR LE PROJET DE REGLEMENT INFORMATION CRUES DU SERVICE DE PREVISION DES CRUES MEUSE MOSELLE

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable au projet de Règlement Information Crues (RIC) du service de prévision des crues Meuse Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

M. TRITZ, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la communication du rapport développement durable.

RAPPORT N° 9 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ALZETTE-BELVAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- confirme tout l'intérêt du conseil général pour le développement de ce territoire,
- se félicite du travail engagé par l'EPA Alzette belval et l'adoption du programme stratégique opérationnel en Février 2014,
- demande que le PSO soit rapidement mis en oeuvre, demande aussi que la concertation avec les instances luxembourgeoises soit confortée,
- approuve la réalisation de l'achèvement de la liaison routière Belval vers A30,
- valide la participation financière du département à hauteur de 33 % à parité avec l'Etat et le conseil régional,
- et décide la réalisation des études pour un montant de 180 000 € HT (crédits inscrits en P271 RD Opérations neuves sur E20 AP prolongement liaison Belval nature 47-2031-621 - Etudes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - MMD: SCOT NORD 54 - AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRETE

M. JACQUIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- salue la qualité des travaux effectués pour l'élaboration du SCOT Nord 54,
- prend acte du projet de SCOT arrêté,
- confirme ses positionnements sur le SCOT Nord 54 exprimés lors des sessions de décembre 2010, juin 2011, décembre 2011, juin 2012, septembre 2012 et décembre 2013,
- globalement, émet un avis favorable sur le projet de SCOT arrêté, sous condition de prise en compte des observations formulées dans le rapport,
- confirme l'accompagnement du Conseil général dans la mise en œuvre technique du SCOT par le biais d'une Ingénierie Territoriale dédiée,
- souhaite à être associé aux instances de gouvernance du SCOT Nord 54 dans le cadre de la mise en oeuvre,
- et invite le Syndicat Mixte du SCOT à adresser le projet de SCOT aux partenaires de la Grande Région.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2013

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2013.

La séance est levée à 12H45.

La prochaine séance aura lieu le **JEUDI 26 JUIN 2014** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 23 JUIN 2014

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2014

La séance du **JEUDI 26 JUIN 2014** est ouverte à 14 H 21, sous la Présidence de **M. Michel DINET**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAUMANN Pierre, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CASONI Alain, COLIN Philippe, CORZANI André, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, Mme MAYEUX Sophie, M. MULLER Bernard, Mme THOMAS Rachel et M. VINCHELIN Jean-Paul**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **MM. ARIES Christian, BISTON Yvon, GRANDJEAN Gregory, RIGHI Laurent, GUERARD Noël, DE CARLI Serge, MANGIN René, UHLRICH Jean-Marie, CAUSERO Louis, MARCHAL Michel, Mme TALLETE Josiane et M. PISSENEM Jean-Claude**, à l'exception de **M. BAUMONT Michel**, excusé.

**RAPPORT N° 17 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - RESULTATS
GENERAUX**

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- Pour le vote, M. Mathieu KLEIN, président du conseil général, quitte la salle à 15H05. La présidence est alors assurée par Mme Michèle PILOT.

- Vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental pour l'exercice 2013,

- Vu les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2013 présentés par monsieur Mathieu Klein, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle,

- Vu les pièces justificatives apportées à l'appui dudit compte,

- Considérant que les comptes administratifs 2013 du Président du Conseil Général sont en concordance avec les comptes de gestion 2013 du Payeur départemental,

- Arrête :

- Article 1^{er} : l'Assemblée départementale approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des huit budgets annexes présentés par madame Annie Rouilleaux, Payeur départemental, pour l'exercice 2013,

- Article 2 : l'Assemblée départementale de Meurthe et Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2013 présentés par son Président, monsieur Mathieu Klein,

- Article 3 : statuant sur les opérations de l'exercice 2013, sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes, l'Assemblée départementale admet les opérations effectuées pendant la gestion 2013.

Lors du vote correspondant :

- Les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes sont adoptés à l'unanimité,

- Les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2013 présentés par M. Mathieu KLEIN, président du conseil général, sont ainsi adoptés :

- Les élus des groupes "Front de Gauche", "Démocrates Indépendants" et "Socialiste et Républicain" votent pour,
- Les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 18 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2013, il est décidé d'affecter les résultats 2013 pour le budget principal et les sept budgets annexes comme suit :

Budget principal départemental :

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2013 de **70 894 585,40€** comme suit :
 - **29 837 349,68€** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 - **41 057 235,72€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement)
- précise que le solde d'exécution d'investissement 2013 de **53 269 827,06€** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2013 comme suit :
 - **3 807,12€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement)
- précise que le résultat de fonctionnement 2013 est nul et qu'il n'y a donc pas lieu de l'affecter,

Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement):

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2013 comme suit :

- **10 267,17€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement)

Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe et Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2013 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :

- **3 200€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement)
- **31 425,15€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement)

Budget annexe du Parc départemental

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement et de fonctionnement 2013 comme suit :

- **414 526,58€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – Solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement)
- **16 074,22€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement)

Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe et Moselle :

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2013 comme suit :

- **366 875,96€** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement)
- **292 277,90€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement)

**Budget annexe de la Régie départemental de la colline de Sion-Vaudémont
(ouvert en section de fonctionnement uniquement)**

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2013 comme suit :

- **228 166,92€** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement)

Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section d'investissement 2013 comme suit :

- **972 896,54€** en déficit d'investissement reporté sur la ligne D001 – solde d'exécution négatif reporté (dépense d'investissement)

- précise que ce déficit d'investissement est couvert par la recette de 1 170 052€ inscrite en reste A Réaliser

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2013 comme suit :

- **130 949€** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 19 - SITUATION DES RESTES A RECOURER SUR EXERCICES ANTERIEURS. ADMISSIONS EN NON-VALEURS

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de **294 262,51€** sur le budget principal, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :

- dossiers RMI-RSA: chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de 224 274,62€
- autres dossiers : chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de 69 987,89 €

- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA lors des années précédentes, pour un montant de **224 274,62 €** à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 78 article 7817 sous fonction 01,

- décide de constituer une provision pour risques et charges de **125 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2014, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 68 article 6817 sous fonction 01,

- et accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant de **1 466,10 €** sur le budget annexe du LVAD.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 (DM N°1) - CREATION, MODIFICATION ET CLOTURE D'AUTORISATIONS PLURIANNUELLES

M. MANGIN, rapporteur

Le conseil général,

Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide de :

* procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans le rapport,

* réaliser la reprise de provisions : 224 274,62 € pour le RSA,

* réaliser la reprise de provisions de 7 179 482,98 € inscrite au BP2014,

* constituer les provisions inscrites au BP 2014 et abondées au BS 2014, soit 551 300 € pour les risques contentieux et 125 000 € pour les indus rSa de l'exercice 2014,

- clôturer les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le rapport,

- actualiser les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales,

- et conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le rapport et sont reprises

Lors du vote correspondant les élus des groupes :

- "Démocrates Indépendants" déclarent s'abstenir,

- "Union de la Droite et du Centre" déclarent voter contre.

RAPPORT N° 21 - MODIFICATION DU CADRE DE GESTION FINANCIERE

M. MANGIN, rapporteur
 Le conseil général,
 Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- arrête comme suit la nomenclature budgétaire du règlement budgétaire et financier de la collectivité qui prend en compte les modifications présentées dans le rapport :

Missions	Politiques publiques	Programmes départementaux
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOLIDAIRE	11 Développement économique	111 - Fonds d'appui à la création d'entreprise
		112 - Soutien à l'environnement économique et prospection
		113 - Soutien à l'aménagement économique
	12 - Artisanat et commerce	121 - Aide aux entreprises
		122 - Soutien aux partenaires
	13 - Agriculture	131 - Aide à l'équipement des exploitations
		132 - Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental
		133 - Soutien aux filières sylvicoles, équines et agricoles
		134 - Appui aux structures professionnelles et animations
	14 - Tourisme	141 - Sites structurants départementaux : Lunéville
		142 - Sites structurants départementaux : Sion
		143 - Sites structurants départementaux : autres sites
		144 - Soutien aux acteurs touristiques
		145 - Soutien à l'équipement touristique
	15 - Université et recherche	151 - Développement des universités
		152 - Soutien recherche et innovation technologique
		153 - Soutien aux étudiants et manifestations étudiantes

Missions	Politiques publiques	Programmes départementaux
AMENAGEMENT	21 – Soutien aux priorités locales	211 - Dotation communale d'investissement
		212 - Dotation intercommunale d'investissement
		213 - Dotation de solidarité
		214 - Anciens dispositifs d'aides aux communes
	22 – Soutien aux projets territoriaux	221 - Dotation d'appui aux projets de territoire (investissement)
		222 - Anciens dispositifs de développement local
	23 - Aménagement foncier et urbanisme	231 - Aménagement foncier
	24 - Après mines	241 – Après mines
	25 - Environnement	251 – Préservation des espaces naturels sensibles
		252 – Sensibilisation et soutien aux partenaires
		253 – Milieu naturel aquatique
		254 – Gestion des déchets
		255 – Soutien aux énergies nouvelles
		256 – Eau et assainissement
	26 – Coopération transfrontalière et interrégionale	261 – Echanges transfrontaliers et Europe
		262 - Développement du bassin de l'Alzette
	27 - Infrastructures	271 – RD Opérations neuves
		272 - RD Entretien maintenance
		273 – Ouvrages d'art
		274 – Moyens techniques
275 – Fonds de concours		
276 – NTIC		
28 – Transports routiers de voyageurs	281 – Transports scolaires	
	282 – Transports réguliers soumis à TVA	
	283 – Moyens communs soumis à TVA	
	284 – Transports réguliers non soumis à TVA	
	285 – Moyens communs non soumis à TVA	

Missions	Politiques publiques	Programmes départementaux
EDUCATION	31 – Prévention spécialisée	311- Prévention spécialisée
	32 – Citoyenneté et lien social	321 - Citoyenneté 322 – Politique de la ville
	33 – Culture	331 - Patrimoine culturel 332 – Musique 333 - Animation culturelle 334 - Lecture publique 335 – Archives départementales
	34 – Collèges et vie scolaire	341 - Construction restructuration collèges 342 – Entretien maintenance collèges 343 – Dotation travaux collèges 344 – Moyens de fonctionnement des établissements 345 – Collèges au futur 346 – Appui à la réussite scolaire 347 – PCNG - Restructurations lourdes 348 – PCNG - Restructurations légères
	35 – Education populaire	351 – Soutien à l'éducation populaire
	36 - Sports	361 – Aide aux associations sportives 362 – Aide aux structures départementales 363 – Aide à l'équipement sportif 364 – Manifestations
	37 - Coopération décentralisée	371 – Echange et coopération internationale
	38 – Projet Educatif Territorial	381 – Dotation d'appui aux projets de territoire (fonctionnement)

Missions	Politiques publiques	Programmes départementaux
SOLIDARITE	41 – Insertion	411 - Versement des allocations
		412 - Développement des actions d'insertion
		413 – Moyens départementaux ETI (hors RH)
		414 – Mobilisation des politiques publiques à l'insertion
		415 – Aide personnalisée de retour à l'emploi
	42 - Personnes âgées	421 - Aide au maintien à domicile PA
		422 - Vie en hébergement PA
	43 - Personnes handicapées	431 - Aide au maintien à domicile PH
		432 - Vie en hébergement PH
	44 – Développement social	441 – Actions départementales sur le logement
		442 – Actions sociales de proximité
		443 – Protection des majeurs vulnérables
		444 – Moyens communs du travail social
	45 – Protection maternelle et infantile	451 – Accompagnement de l'accueil des jeunes enfants
		452 – Promotion de la santé, de la famille, de la mère et de l'enfant
	46 – Aide sociale à l'enfance	461 - Actions de prévention et d'aide à domicile
		462 - Accueil des enfants confiés
		463 – Développement des dispositifs spécifiques

Missions	Politiques publiques	Programmes départementaux
RESSOURCES	5.1 - Ressources humaines	511 - Gestion du personnel
		512 - Formation du personnel
		513 - Actions en faveur du personnel
		514 - Rémunérations et frais des assistantes familiales
		515 - Indemnités et frais des élus départementaux
	52 - Logistique	521 - Construction et aménagements de locaux
		522 - Entretien et maintenance des locaux
		523 - Gestion du patrimoine immobilier et assurances
		524 - Biens mobiliers et fournitures
		525 - Documentation
		526 - Imprimerie
		527 - Fonctionnement interne et accueil
	53 - Informatique et systèmes d'information	531 - Informatique et systèmes d'information
	54 - Administration générale	541 - Opérations de gestion
		542 - Conseil juridique et contentieux
		543 - Etudes et évaluation
		544 - Protocole et manifestations
		545 - Communication
	55 - Sécurité incendie	551 - SDIS
		552 - Entretien des bâtiments de gendarmerie
	56 - Equilibre budgétaire	561 - Gestion de l'actif départemental
		562 - Dépenses imprévues
		563 - Emprunts, gestion de la dette et de la trésorerie
564 - Dotations versées par l'Etat et fiscalité indirecte		
565 - Imposition directe locale		
566 - Résultat antérieur et virement de section à section		
ENVIRONNEMENT		25 - Environnement
	252 - Sensibilisation et soutien aux partenaires	
	253 - Milieu naturel aquatique	
	254 - Gestion des déchets	
	255 - Soutien aux énergies nouvelles	
	256 - Eau et assainissement	

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 22 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE DETTE CONFORMEMENT A
LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR CONTRACTER
LES PRODUITS NECESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE
LA COLLECTIVITE**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des opérations de gestion active de la dette et de gestion de trésorerie effectuées au premier semestre 2014 conformément à la délégation donnée à son président.

**RAPPORT N° 23 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 1^{er} janvier 2014 au 21 mai 2014 et de leurs avenants notifiés depuis la session du 24 février 2014 jusqu'au 15 mai 2014.

**RAPPORT N° 24 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA
COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-
10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte, de ce que son président en exercice a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la session du 31 mars 2011, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 14 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY,

sous les n° 1302977-1, 1400057-2, 1400055-2, 1400256-1, 1400127-3, 1400381-2, 1400462-2, 1400148-1, 1400398-2, 1400405-1, 1400503-3, 1400715-3, 1400738-3 et 1400851-1.

- 1 affaire enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de NANCY, sous le n° 14NC00079.

- prend également acte, de ce que son président en exercice a déposé une requête en matière d'aliments, devant le Juge aux Affaires Familiales, près le Tribunal de Grande Instance de NANCY, sous le n° 14/01968,

- et en dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 25 janvier au 14 mai 2014, 28 affaires ont été jugées dont 25 ont reçu une issue favorable, 1 une issue partiellement défavorable, 2 une issue défavorable et 1 dont le requérant s'est désisté.

RAPPORT N° 25 - TABLEAU RECAPITULATIF DES CESSIONS, ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET DE DROITS REELS IMMOBILIERS AU COURS DE L'ANNEE 2013

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

RAPPORT N° 26 - INFORMATION DONNEE A LA SESSION SUR LES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN MATIERE DE BAUX ET D'INDEMNITES SUITE A SINISTRE EN 2013

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président des informations contenues dans ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX
DANS LES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION
DANS LESQUELS ILS SIEGENT ES-QUALITE**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de procéder aux désignations à main levée,

- désigne comme membres de la CCSPL :
Mme Thomas et MM Sonrel et Barbier

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 28 - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS
DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION AU COMITE
TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL.**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- maintient le paritarisme au sein du Comité Technique et donc constitue un collège de représentants de la collectivité pour lequel l'avis sera demandé sur tous les rapports soumis,

- fixe à 12 représentants titulaires et 12 représentants suppléants chacun des collèges du Comité Technique,

- met fin au paritarisme au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

- fixe à 10 représentants titulaires au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le collège des représentants des agents,

- et décide que la collectivité sera représentée par une personne, interlocuteur du collège représentant les agents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 29 - RATIOS SUR LES AVANCEMENTS DE GRADE
POUR L'ANNEE 2014**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- fixe les ratios d'avancements de grade au titre de l'année 2014 ainsi qu'il suit :

• **Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie du choix) :**

Avancement de grade	Ratios 2014	Seuil de nomination
Grades de catégorie A et B	20 %	<u>Catégorie B</u> Décret n° 2010-329
Grades de catégorie C	30 %	<u>Catégorie C</u> Décret n° 2009-1711

• **Ratios retenus pour les avancements de grade (par la voie de l'examen professionnel) :**

Avancement de grade	Ratios 2014	Seuil de nomination
Grades de catégorie A, B et C	100 %	<u>Catégorie B</u> Décret n° 2010-329 <u>Catégorie C</u> Décret n° 2009-1711

Dans les situations où l'effectif des agents promouvables, est supérieur à 3, le nombre de nominations obtenues (taux * nombre d'agents remplissant les conditions pour chaque grade considéré) est arrondi à l'entier le plus proche.

Pour les grades dont l'effectif des agents promouvables, est inférieur ou égal à 3, un ratio de 20 % arrondi à l'entier supérieur est institué, dans la limite d'un avancement tous les 3 ans.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 - CONTRAT DE MAITRISE DE MASSE SALARIALE
- PRINCIPES ET POINT D'ETAPE N°1

M. MANGIN, rapporteur
 Le conseil général,
 Vu le Rapport N° 30 soumis à son examen.
 Après en avoir délibéré,

- autorise la clôture des postes suivants :

DGA ou DT	Direction	Service	N°Poste	Catégorie	Quotité	Grade du poste	Nbre de points
DG	DIRCOM		990	B	100%	Rédacteur TG	1,5
DGA DIRESS	DIFAJE	Marchés Publics	959	B	100%	Rédacteur TG	1,5
DGA DISAS	DDS	DDS	133	B	100%	Assistant socio-éducatif TG	1,5
DGA DISAS	DEF	ASE	750	B	100%	Rédacteur TG	1,5
TOTAL							-6

- décide la transformation des postes suivants :

DGA ou DT	Direction	N° Poste	Grade actuel du poste	IB actuel	Quotité	Nouveau Grade du poste	IB	Ecart de points
DGA DIRAT	GFA	963	Adjoint administratif	297 - 499	100%	Rédacteur TG	325 - 675	0,5
DGA DIRAT	DR	1393	Adjoint administratif	297 - 499	100%	Rédacteur TG	325 - 675	0,5
DGA DIRESS	DRH	1504	Adjoint administratif	297 - 499	100%	Rédacteur TG Technicien TG	325 - 675	0,5
DGA DIRDEV E	DEDU	697	Adjoint administratif	297 - 499	100%	Rédacteur TG	325 - 675	0,5
DGA DISAS	DPAPH	1375	Rédacteur	325 - 675	100%	Adjoint administratif TG	297 - 499	-0,5
DT Terres de Lorraine	Solidarité	2333	Conseiller Socio Educatif	404 - 801	100%	Assistant Socio-éducatif TG	322 - 638	-0,5
TOTAL								+1

- et décide la création des postes suivants :

DGA ou DT	Direction	Service	N° Poste	Catégorie	IB	Quotité	Grade du poste	Nbre de points
DT Longwy	Solidarité	ASE	3302	B	322 - 638	100%	Assistant Socio-éducatif TG	1,5
DT Val de Lorraine	Solidarité	ASE	3301	B	322 - 638	100%	Assistant Socio-éducatif TG	1,5
DGA Solidarité	DPAPH	MDPH	3300	A	429 - 1015	100%	Médecin 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	2
TOTAL								5

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 31 - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET MODIFICATIONS DE POSTES

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 31 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les créations et transformations de poste indiquées dans le rapport.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 1 - PCNG - MISE EN OEUVRE DE L'OFFRE DE SERVICE EN TERMES D'ACCUEIL, D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE RESTAURATION - POINT D'ETAPE.

M. GRANDJEAN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des premiers résultats obtenus dans la mise en oeuvre du volet 2 du PCNG,

- approuve les propositions faites dans le rapport, à savoir :

- la nouvelle dotation en ATTEE des collèges figurant dans le tableau page 2 du rapport,
- l'extension de la zone d'intervention des EMAT de Tucquegnieux et Nancy,
- la création deux postes supplémentaires dans l'équipe mobile d'ATTEE remplaçants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - SECTORISATION DES COLLEGES PUBLICS

M. GRANDJEAN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide d'entériner les changements indiqués dans le rapport,
- et précise que ces modifications seront intégrées dans le fichier sur la sectorisation des collèges du département par communes et notifiées aux communes et collèges concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES DU DEPARTEMENT ET DES SERVICES DE RESTAURATION AUX COLLEGIENS

M. GRANDJEAN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide :
- d'ajuster les dotations de fonctionnement et de restauration 2014 pour les collèges Jean-Jacques Rousseau à Homécourt et Maurice Barrès à Joeuf selon les modalités présentées et détaillées dans le rapport,
- d'attribuer au collège Maurice Barrès à Joeuf une dotation complémentaire d'un montant de 10 170 €
- d'attribuer une dotation complémentaire d'un montant de 2 893 € au collège Vauban à Longwy,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P344 – Opérations 0001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT
NUMERIQUE DU TERRITOIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE**

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire de la Meurthe et Moselle,

- et autorise son président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, pour les premières phases de déploiement, sollicitant le Fonds pour la Société Numérique dans l'attente de la création du maître d'ouvrage de ces opérations.

Lors du vote correspondant, les élus des groupes "Union de la Droite et du Centre" et "Démocrates Indépendants" déclarent voter contre.

**RAPPORT N° 8 - AJUSTEMENT DU REGLEMENT DES
TRANSPORTS TED'**

M. GUERARD, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les modifications apportées au Règlement TED transport scolaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 36 - MOTION RELATIVE A LA REFORME
TERRITORIALE PRESENTÉE PAR LES QUATRE GROUPES DE
L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

M. MANGIN, rapporteur
Le conseil général,
Vu le Rapport N° 36 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Le projet de loi sur la réforme territoriale a été dévoilé par le Président de la République et présenté en Conseil des Ministres le 18 Juin dernier.

Il prévoit notamment une fusion de certaines Régions, un renforcement des pouvoirs de celles-ci et un transfert de compétences importantes des Départements vers les nouvelles Régions visant à une disparition des conseils départementaux à l'horizon 2020.

Parce que ces questions touchent directement à l'organisation territoriale de notre pays et au quotidien de nos concitoyens, elles méritent d'être clairement débattues et nécessitent une révision Constitutionnelle.

C'est pourquoi le Conseil Général de Meurthe et Moselle demande au Président de la République de créer les conditions d'un vrai débat et de faire valider toute réforme territoriale conduisant à la disparition d'une collectivité de pleine proximité par une révision constitutionnelle en conformité avec les dispositions légales à savoir par consultation du peuple ou vote des 3/5 des parlementaires réunis en Congrès.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 16H14.

La prochaine session du conseil général aura lieu le **LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014**, à 10H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN